

Communiqué de presse

L'ONDRAF lance un programme de travail centré sur le partenariat

Bruxelles, le 16 mars 1998 -. Pour accomplir les nouvelles missions que lui confie le Gouvernement dans le cadre de la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et moyenne activité et de courte période, le Conseil d'administration de l'ONDRAF a approuvé le programme de travail pour les trois années à venir. Ce programme prévoit de présenter, fin 2001, des avant-projets concrets de dépôt définitif ou à vocation définitive, en surface ou en profondeur, pour permettre au Gouvernement de choisir en parfaite connaissance de cause le(s) projet(s) à poursuivre. "Définitif ou à vocation définitive" puisque le dépôt restera pleinement réversible au moins jusqu'à la fermeture du site vers 2060 et même après dans le cas du dépôt en surface. Les mots à l'ordre du jour sont intégration et partenariat, suivant une approche socio-économique originale à laquelle l'ONDRAF travaille déjà depuis plusieurs années.

Faisant suite à une demande gouvernementale de 1995, l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) avait présenté à Elio Di Rupo, Vice-premier ministre et ministre de l'Economie et à ce titre ministre de tutelle de l'ONDRAF, les différentes options relatives à la gestion à long terme des déchets de faible et moyenne activité et de courte période, encore appelés déchets de catégorie A. Le rapport NIROND 97-04, publié en juin 1997, insistait sur la différence entre choix technique, sur la base de critères tels que la sûreté et le coût du dispositif envisagé, et choix stratégique beaucoup plus fondamental, basé lui sur des considérations éthiques.

Le rapport 97-04 de l'ONDRAF est l'aboutissement logique d'un cheminement de quinze ans. Dès le moratoire sur le rejet en mer en 1982, l'ONDRAF s'est penché sur la question du devenir des déchets de catégorie A, qui représentent pas moins de 80% du volume total de nos déchets radioactifs. Analysant toutes les solutions possibles dans les premières années, l'organisme allait se concentrer de 1990 à 1994 sur celle qui paraissait la plus prometteuse, le dépôt définitif en surface en continuant en parallèle les études sur le dépôt en profondeur. La gestion des déchets de catégorie A n'est d'ailleurs qu'une des préoccupations à long terme de l'ONDRAF, qui poursuit activement l'étude du dépôt des autres catégories de déchets radioactifs, moins volumineux mais plus délicats à gérer à long terme.

Si le choix technique était - est encore - prématuré, le choix stratégique, lui, pouvait être fait en connaissance de cause. Le 16 janvier dernier, le Conseil des ministres a opté pour une solution éthiquement responsable vis-à-vis des générations futures: non pas une demi-solution que l'on sait inévitablement provisoire, mais une solution conçue dès le départ comme définitive ou pouvant devenir définitive, même si elle doit être mise en oeuvre de façon progressive, flexible et réversible. La prise de position résolument éthique se complète donc d'une grande ouverture d'esprit: tout est encore possible, pourvu que la génération présente prenne ses responsabilités.

Le choix technique, pourtant, ne peut être reporté indéfiniment. Dans la même séance du 16 janvier, les ministres rappellent qu'ils en sont conscients et chargent l'ONDRAF, par l'intermédiaire de son ministre de tutelle, de missions en ce sens: il faut approfondir et finaliser les concepts de dépôt définitif en surface et les études de faisabilité et de coût de dépôt définitif en profondeur. Ici encore, le souci éthique est grand: il n'est pas question d'aller imposer quoi que ce soit à qui que ce soit. La sûreté à long terme est primordiale.

On s'en souvient - l'affaire avait fait couler beaucoup d'encre - l'ONDRAF avait, il y a bientôt quatre ans déjà, repéré sur l'ensemble du territoire belge 98 zones "potentiellement favorables" à l'implantation d'un site de dépôt définitif en surface (rapport NIROND 94-04). Ceci avait uniquement pour but de démontrer la faisabilité de l'évacuation en surface en Belgique, toute solution technique n'étant réalisable que si elle peut être implantée à un endroit précis. Deux ans plus tard, c'était la demande du ministre de la Défense d'évaluer la possibilité d'utiliser une ou plusieurs des 25 bases militaires en cours de désaffectation qui provoquait des remous. Malgré les termes prudents, ce qui n'était somme toute qu'un exercice préliminaire sur base d'études bibliographiques n'avait pas manqué de semer l'inquiétude, soulignant une fois encore la sensibilité extrême qui enveloppe tout ce qui contient le mot "nucléaire".

Où en est-on actuellement? C'est à présent écrit noir sur blanc dans la notification du Conseil des ministres, l'ONDRAF limitera toute analyse ou investigation à deux types de zones: les zones nucléaires existantes, soit Doel, Fleurus, Mol-Dessel et Tihange, et celles où les autorités locales manifestent de l'intérêt.

La restriction imposée sur les zones à analyser n'est qu'une manifestation d'une volonté plus générale. L'ONDRAF souhaite en effet travailler sur la base d'une participation non seulement volontaire, mais aussi active des collectivités locales. Chacune est libre de participer ou non, mais le projet n'aboutira que s'il y a implication réelle, non pas en spectateur, mais en acteur. Bien sûr, il y a des conditions incontournables: le dépôt conçu doit être sûr à court et à long terme et réalisé de façon responsable sur les plans économiques et sociaux.

La participation active des collectivités locales signifie clairement que le "projet" dont on parle ici dépasse largement le simple dépôt de déchets, que ce soit en surface ou en profondeur. Ce dépôt doit s'intégrer dans un ensemble beaucoup plus large, dont l'impact global sur la collectivité soit positif. Du même coup, le dépôt cesse d'être une charge pour devenir un catalyseur de la vie économique, culturelle ou sociale. Si c'est forcément l'ONDRAF qui développe l'aspect dépôt du projet intégré, c'est par contre la collectivité qui conçoit, développe et aide à réaliser les autres aspects.

Une telle implication locale, qui peut paraître relever du simple bon sens, n'en est pas moins innovative. Concevoir dès le départ un véritable partenariat, plutôt que de se limiter à un banal débat contradictoire, est une innovation dans le secteur des déchets nucléaires.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Evelyn Hooft, porte-parole de presse de l'ONDRAF, au (02)212.10.37 ou au (075)60.25.04 ou encore par fax au (02)212.10.40